

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 1<sup>er</sup> juin 2017 au Conseil Départemental de la Seine-Maritime à ROUEN, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence du représentant de Mme la Préfète de la Région Normandie et de M. Patrick MOREL, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

- VU** le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2014-1732 du 29 décembre 2014 et n°2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011,
- VU** la délibération du Bureau du Conseil d'Administration du 9 juillet 2012,
- SUR** les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

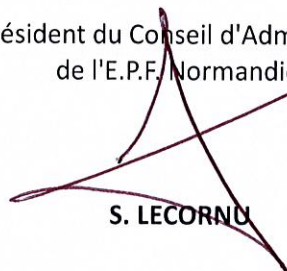
**APRES EN AVOIR DELIBERE  
D E C I D E**

Les cas d'acceptation des reports d'échéance de rachat ou des allongements de portage demeurent les suivants :

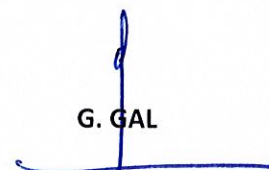
- Élément ou événement extérieur indépendant de la volonté de la collectivité ou de son opérateur,
- Reconstitution d'un tènement d'immeubles retardé par des difficultés de négociations ou la mise en œuvre de procédures,
- Tout argumentaire susceptible de démontrer la plus-value apportée par une période de réserve foncière supplémentaire.

En outre, une décision favorable de l'EPF sera conditionnée à une mise en sécurité effective du site concerné par la collectivité partenaire, selon les prescriptions qui lui auront été communiquées par l'Établissement, de manière à ce que la responsabilité de l'EPF, en sa qualité de propriétaire, ne soit pas mise en cause par une négligence ou un défaut d'entretien.

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie,

  
S. LECORNU

Le Directeur Général  
de l'E.P.F. Normandie,

  
G. GAL

Délibération approuvée  
Pour la Préfète et par délégation  
l'adjoint au préfète général  
pour les affaires régionales  
chargée du pôle "politiques publiques"

A Rouen, le 09 Juin 2017

Christine GIBRAT